



Un séjour avec Archéologie Pour Tous

Conditions d'inscriptions :

• Inscription

Pour s'inscrire à un séjour organisé par Archéologie Pour Tous, il faut renvoyer dûment complétés et signés les 4 documents suivants :

Le **bulletin d'inscription** (téléchargeable sur le site internet ou demandez-le nous par téléphone)

La **fiche sanitaire** également téléchargeable. (n'oubliez pas le numéro de sécurité sociale, c'est l'oubli le plus fréquent).

La **photocopie des pages « Vaccins »** du carnet de santé ou, si votre enfant n'en possède pas, une attestation récente du médecin certifiant que l'enfant est à jour de ses vaccinations.

Le paiement des **arrhes** du séjour que vous avez choisi.

Une fois que nous avons reçu vos documents, votre inscription est validée, elle est définitive.

• Confirmation d'inscription

A la suite de votre inscription, il vous sera envoyé la **confirmation d'inscription** avec tous les renseignements nécessaires au séjour (horaires d'arrivée, de départ, plan d'accès etc...) De plus vous recevrez un **dernier document à remplir et à nous renvoyer avec le solde du séjour** au plus tard un mois avant le début du séjour.

• Prix et prestations

Le prix des séjours est calculé au plus juste. Ce prix comporte la nourriture, l'hébergement, l'encadrement et les animations avec fourniture du matériel. **Le voyage reste à votre charge.** Le prix du séjour est forfaitaire. Aucun remboursement ne sera effectué si une animation ne peut être mise en place pour quelque raison que ce soit.

• Assurances

Notre association, l'encadrement, les lieux où se déroulent les séjours, les participants, sont couverts par notre assurance : la Maif.

Cette assurance ne couvre pas les pertes et vols d'objets appartenant aux participants. Elle les

protège s'ils venaient malencontreusement à endommager quelque bien collectif ou privé, ou en cas d'accident. Votre enfant doit cependant être couvert individuellement en responsabilité civile.

En cas de perte ou vol, nous ferons toujours notre maximum pour permettre aux enfants de retrouver leur bien, mais en aucun cas nous ne pourrions être tenus pour responsables et nous ne rembourserons pas les effets perdus ou volés.

• Annulation

Si vous souhaitez annuler votre séjour **moins de deux mois** avant le début de celui-ci, et ce, quelle qu'en soit la raison, nous retiendrons la cotisation et les arrhes versés à l'association : l'organisation de tels séjours demande la réservation de repas, le recrutement d'une équipe d'animateurs spécialisés, la location ou l'achat de matériel divers. Les frais engagés par l'association avant le début d'un séjour ne permettent donc pas ce remboursement, **sauf si vous pouvez trouver un remplaçant pour votre enfant.**

Dans le cas d'une annulation à plus de deux mois du premier jour du séjour, nous vous rembourserons l'argent déjà versé.

• Renvoi

Tout renvoi décidé par l'équipe d'animation ne donnera lieu à aucun remboursement. Ce renvoi sera bien sûr justifié par l'équipe d'animation.

• Droit à l'image

Nous ne diffuserons pas les photos de vos enfants sans votre accord (les deux parents). Les photos de vos enfants sont destinées à mettre en valeur les activités de l'association (tracts, bulletins d'information, site internet de l'association). Si des photos sont prises par l'équipe d'animation durant le séjour, les parents sont bien sûr avertis et nous vous demanderons de signer le cas échéant une autorisation de droit à l'image. Vous êtes en droit de refuser.

Si vous ne signez pas cette autorisation, cela revient à un refus.

Notre pédagogie

• Le projet éducatif

L'Archéologie Pour Tous est une association de loi 1901 dont la vocation est la promotion et la valorisation de l'archéologie et de la Préhistoire. Elle a donc depuis le début mis en place des séjours destinés aux enfants et aux adolescents dont les objectifs éducatifs reposent à la fois sur la découverte du patrimoine préhistorique et de l'archéologie, mais aussi sur la vie en société.

Les enfants, au cours de leur scolarité, n'ont qu'un très bref aperçu de la Préhistoire. L'expérimentation et la pratique leur permettent de retrouver les gestes de nos ancêtres mais stimulent aussi leur imagination et leur créativité. Dans une société multi-culturelle, la recherche des dénominateurs communs à tous les peuples permet d'appréhender leur évolution et leur diversité actuelle.

Les adolescents n'ont que de rares opportunités de participer à des fouilles archéologiques ou des projets collectifs (chantiers de jeunes), souvent réservés aux plus de 18 ans. L'archéologie a de plus perdu depuis quelques décennies de son amateurisme et fait de plus en plus appel à des sciences complexes. Nombre de tâches, loin d'être subalternes, permettent d'appréhender le travail archéologique et d'approfondir ses connaissances tout en étant un amateur. Un chantier de fouille est aussi un lieu de socialisation où le travail en équipe est primordial.

La démarche de nos séjours est donc à la fois culturelle mais aussi sociale et pédagogique : la vie en groupe, le respect de chacun, des différences d'âges entre les adolescents et les enfants, le partage des tâches, l'entraide en sont les composantes essentielles. Ces séjours sont des lieux de vie commune, reflet des sociétés, qu'elles soient préhistoriques ou contemporaines.

• Les projets pédagogiques

Pour chaque séjour, un projet pédagogique est mis en place par le directeur ou la directrice du séjour et l'équipe d'animation. Quels sont les projets ? Quels sont les buts que se fixe l'équipe ? Quelle est la place de chaque activité dans le cadre de ce projet général ? Comment les enfants interviendront sur le projet ? En général, chaque séjour adopte un même fonctionnement quotidien. Seuls les projets réalisés par les différents groupes d'enfants et d'adolescents sont

amenés à changer, en fonction des animateurs et des directeurs, mais aussi des enfants qui interviennent directement dans la mise en place des projets au cours de leur séjour.

Fonctionnement des séjours

• Arrivée et départ

Les participants sont attendus le premier jour de 9H00 à 11H00. Ils arrivent par leur propre moyen ou prennent le convoi en train organisé depuis Paris (voir paragraphe suivant).

Si votre enfant arrive seul, en train, nous pouvons aller le chercher à la gare. Dans ce cas, vous nous le préciserez par écrit lors de la confirmation d'inscription. La gare la plus proche est celle de MER (41).

Le dernier jour, le départ a lieu entre 15H00 et 17H00.

• A partir de Paris (l'été uniquement)

Nous proposons un accompagnement au départ de Paris pour les parents de la région parisienne qui ne peuvent se déplacer. Un animateur accueille les enfants à la gare de Paris Austerlitz et les accompagne jusqu'au lieu du séjour.

Dès le départ du train, le séjour commence, votre enfant est donc sous notre responsabilité à partir de cet instant.

Prenez un billet aller ou aller retour Paris Austerlitz (75)- Mer (41).

Pour le départ, nous vous donnons rendez-vous sur le quai à 8h45 pour le train 14039 à destination de Tours(arrêt à Mer), partant à 9h21.

Le train pour le retour part à 16H01 et arrive à Paris-Austerlitz à 17h35 (n°14066). Merci d'être ponctuel, l'animateur accompagnant les enfants devant être de retour pour la réunion de bilan.

• L'hébergement de septembre à juin

Hors période estivale, l'hébergement a lieu dans les locaux de l'association qui sont agréés pour cela. Les chambres mises à disposition sont pour deux personnes et comportent une salle d'eau. Les draps housses, oreillers et taies d'oreillers sont fournis. Les participants doivent venir avec leur sac de couchage ou couette. La non-mixité est assurée.

● L'hébergement l'été

Il se déroule en camping municipal. Pour tous les séjours d'été, les tentes (sauf exception), les duvets, matelas et oreillers sont apportés par les participants. La non-mixité est assurée.

Pour les enfants de 8 à 13 ans inscrits aux séjours de 12 jours « Vivre la préhistoire », l'association fournit les tentes (tentes de 2 personnes). Pour tous les autres séjours, 5 ou 12 jours, le participant doit venir avec sa tente.

A titre exceptionnel et sous réserve de disponibilité, l'association peut vous prêter une tente le temps d'un séjour. Dans ce cas là, faites la demande avant le séjour.

● Les repas

Hormis le petit déjeuner et goûter, les repas sont commandés à un traiteur. Livrés le matin en liaison froide, ils sont réchauffés et présentés. Les repas sont pris sur place, à des horaires précis et sont gérés de manière collective.

Les directeurs de séjours feront en sorte d'élaborer des menus équilibrés.

N'hésitez pas à nous faire savoir si votre enfant suit un régime alimentaire particulier (végétarien, sans porc, sans sel, etc ...)

● Le sommeil

Les enfants bénéficient d'un lever échelonné, afin de respecter le rythme de chacun. Les "lève tôt" pourront, sous la conduite d'un animateur, participer à des activités après leur petit déjeuner.

L'équipe d'animation veillera au rythme des « lève tard ». Le coucher varie selon la fatigue du groupe.

Les adolescents sont responsabilisés sur leur rythme, il n'y a pas d'heure déterminé pour le coucher. Toutefois, ils doivent être à l'heure et en forme au petit déjeuner avant le chantier. L'équipe accompagne les ados dans la gestion de leur temps de sommeil lorsque celui-ci est mal géré ou trop court par exemple.

● La santé et les soins

Un assistant sanitaire diplômé est désigné pour chaque séjour. Il veille à ce que les traitements médicaux soient suivis, s'assure de la bonne tenue de la pharmacie, du coin infirmerie, tient l'équipe informée des cas particuliers et détails à connaître.

Dans le cas où l'état de santé d'un participant requiert des soins spécifiques, il est fait appel au corps médical ou aux services de secours.

Si l'enfant suit un traitement au cours du séjour, il faudra fournir au directeur, qui transmettra à l'assistant sanitaire, **l'ordonnance originale** ainsi que les médicaments correspondant en veillant à ce qu'il y en ai suffisamment pour toute la durée du traitement.

En cas de consultation médicale ou d'hospitalisation, vous serez immédiatement prévenus par téléphone par le responsable santé.

● Téléphone et courrier

Les enfants pourront recevoir des appels de votre part aux horaires des repas au numéro de portable de l'association. Des cabines téléphoniques dans le camping leur permettront de vous appeler si vous leur fournissez une carte téléphonique. Ils disposent de moments pour vous écrire s'ils le souhaitent.

Les adolescents peuvent venir avec leur téléphone portable, sous leur responsabilités, néanmoins nous leur demandons de ne pas l'utiliser durant les temps d'activités. Ils ont la possibilité de le recharger sur place.

● Les nouvelles du séjour

Selon les séjours, nous essayons de donner des nouvelles tous les trois jours sur le site internet de l'association. Parfois ce sont les enfants eux mêmes qui écrivent ces nouvelles. Cela n'est pas toujours facile à mettre en place. Dans tous les cas, vous pouvez avoir des nouvelles de votre enfant en appelant le directeur du séjour au numéro de portable de l'association.

● Comment gérer la séparation enfant, parents ?

Première colonie, premier départ, ou première nuit en dehors du foyer pour votre enfant ? Celui-ci peut le vivre avec une certaine angoisse. Il est donc important de lui expliquer certaines choses. Tout d'abord, que la tristesse du départ est due à la séparation, et non à la colonie en elle même. Mettez en valeur le séjour qu'il s'apprête à vivre, la confiance que vous apporter aux animateurs de l'association et pour le rassurer, précisez lui clairement la date de retour, et aussi qui viendra le chercher et dans quelles conditions.

Vous pouvez convenir avec votre enfant d'un rendez-vous téléphonique. Mais dans ce cas, attendez un ou deux jours (pas le soir de l'arrivée), et prévenez l'équipe d'animation.

Vous pouvez également préparer à l'avance un courrier qui arrivera au deuxième ou troisième jour du séjour. La séparation est quelques fois difficile à vivre... des deux côtés! Il faudra donc tenir bon pendant 5 à 12 jours.

De plus, sauf urgence bien sûr, nous déconseillons fortement aux parents de venir voir leurs enfants pendant le séjour. Ceci pour deux raisons. D'abord pour qu'il n'y ait pas d'inégalités entre les enfants : imaginez la déception d'un petit de huit ans qui voit un parent d'un de ses camarades mais pas le sien ? Ensuite parce que nous pensons qu'un séjour est l'occasion pour l'enfant de s'immerger dans un univers autre que celui dans lequel il vit tout les jours. De ce fait, pour en profiter pleinement, le lien parental doit être limité à quelques courriers ou appels téléphoniques.

En effet, si des liens forts subsistent, le petit vague à l'âme de début de séjour peut perdurer longtemps, trop longtemps pour que l'enfant s'épanouisse complètement au cours du séjour. Il est donc important que l'enfant vive pleinement son séjour, moment important dans la construction de sa vie en société.

● Informations complémentaires

Le détail du trousseau, ainsi que la date de la

réunion d'informations à destination des parents mise en place par les directeurs des séjours vous seront communiqués avec la confirmation d'inscription.

● Contact

Vous pouvez nous contacter tous les jours de la semaine, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

N'hésitez pas à nous contacter pour quelque question que ce soit...

Archéologie Pour Tous
23 allée de Chambord
41220 Saint-Laurent-Nouan
Tel : 02 54 87 21 36
Portable : 06 83 36 86 29
www.archeopourtous.org
contact@archeopourtous.org

L'Archéologie Pour Tous est une association de loi 1901 à but non lucratif, déclarée d'intérêt général, agréée Jeunesse, Education Populaire et Education nationale. Tous les séjours sont agréés par le ministère de la Jeunesse et des Sports.

Nous sommes habilités à recevoir les Bons CAF et les Chèques ANCV.